

ARCHITECTURE BOIS ET ENVIRONNEMENT DANS LE VORARLBERG



Du 13 au 15 mars 2008



Le Vorarlberg est la région autrichienne où l'architecture bois se vit au quotidien, intégrant des valeurs d'usage et des exigences environnementales largement partagées par tous les acteurs de la construction : fabricants, constructeurs, maîtres d'ouvrages publics et privés, collectivités, ingénieurs, architectes et bien entendu les habitants. C'est donc avec eux, entre professionnels qu'il vous est proposé d'échanger vos savoirs et savoir-faire en permanence mis en questions par les pratiques et projets récents qui font référence en matière d'écologie, d'architecture et de construction bois.

Au programme, des échanges et des visites dans le Vorarlberg mais aussi en Suisse avec bien souvent la participation des auteurs des projets.

Programme de formation et voyage d'études co-organisés par IKOS Consultant et par l'agence de voyage TEMOS, animés par Renée FLORET-SCHNEIDER architecte franco-autrichienne et par Gilles GARBY.

Maison individuelle à Zwischenwasser



Centre communal à Ubersaxen



Durant l'hiver, nous serons sans doute en mesure d'apprécier le confort ainsi que les performances énergétiques de l'habitat de Vorarlberg.

Programme préliminaire du voyage d'études et de formation professionnelle.

Jeudi 13 mars 2008

Suisse / Vorarlberg

Rendez-vous des participants à la gare de L'Est à Paris à 7h45.

Départ de Paris Est (TGV Est) à 8h24.

Déjeuner dans le TGV Est.

Arrivée à 13h00 à la gare de Zurich (Suisse).

Logements collectifs à ossature bois rue Hegianwandweg à Zurich.

Visite.

Maison de quartier dans le quartier Aussersihl à Zurich.

Architectes : EM2N

Logements groupés basse énergie à Wolfurt.

Maîtrise d'ouvrage : office HLM Vogewosi.

Architecte : Gerhard Zweier.

Visite de la société DREXEL & WEISS.

Arrivée à l'**hôtel Martinspark** situé à Dornbirn.

Architectes : Baumschlager + Eberle, Lochau.

Dîner à l'hôtel Martinspark.



Vendredi 14 mars 2008

Vorarlberg

Départ à 8h00.

Tribunes du stade de Brégence – 1995

Architectes : Bernd Spiegel, Helmut Dietrich, Johannes Kaufmann
Bureau d'études : Merz Kaufmann Partner, Dornbirn

Centre communaux (sous-réserve) à Raggal et à Blons – 2005 et 2006

Architectes : Johannes Kaufmann et Bruno Spagolla.

Centre communal de Ludesch – 2005.

Architecte : Hermann Kaufmann

Déjeuner à Ludesch.

Magasin Sutterlüty – 2002

6833 Weiler

Architecte : Herman Kaufmann

Collège de Klaus (label Habitat Passif) – 2003.

Architectes : Dietrich et Unterrainer

Logements collectifs expérimentaux Ölbündt-1997 à Dornbirn

Architecte : Hermann Kaufmann

Maisons individuelles groupées à Dornbirn-2006

Architecte: Christophh Kalb

A l'hôtel : Conférence sur l'habitat passif sur les labels et méthodes d'évaluation des bâtiments écologiques utilisés dans le Vorarlberg.

Conférence animée par Renée Floret-Scheide architecte franco- autrichienne et Gilles Garby architecte (Ikos consultant).

Dîner à l'hôtel Martinspark Hotel



Samedi 15 mars 2008

Vorarlberg

Départ pour la **commune de Zwischenwasser et ses environs.**

Présentation de la politique locale d'aménagement et de développement durable avec la participation du Maire.

Visite d'équipements : salles communales, chaufferie (Muntlix), maisons mitoyennes passives (Batschuns) de l'architecte Unterrainer, salles associatives et de musique (Batschuns) de Marte& marte, architectes.

Déjeuner au restaurant Torggel à Röthis

Centre culturel et caserne de pompiers de Hittisau - 2000

Architecte : Hermann Kauffmann.

Maison du Charpentier à Hittisau-2000

Architecte : Cukrowicz Nachbaur

Ecole à DOREN. 2006

Architecte : Cukrowicz JohannGiselbrecht.

Transfert vers la gare de Zurich.

18h02 : départ du train en direction de Paris.

22h34 : arrivée en gare de Paris Est.



IKOS Consultant

Architecture Bois et Environnement dans le Vorarlberg

Voyage d'études et formation professionnelle

Du jeudi 13 au samedi 15 mars 2008

BULLETIN D'INSCRIPTION A retourner avant le 1er février 2008

Nom*Prénom.....
Adresse
Téléphone Télécopie E.mail

Accompagné(e) de :

Nom*Prénom.....
Adresse
Téléphone Télécopie E.mail

Facturation à
.....

Je confirme mon inscription au voyage d'études et formation professionnelle :

- prix par personne en chambre individuelle 1 329.05 € x personne(s) =€
 - assurance annulation 3 % du montant total (facultative)
payable à l'inscription..... =€
- PRIX TOTAL DU VOYAGE =€**

- TVA récupérable sur la formation professionnelle : 105.05 €

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de euros correspondant à 60 % du montant total.

Chèque à établir à l'ordre de TEMOS.

Inscription et paiement en ligne possible sur le site internet : www.temos.fr.

Enfin, je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation au dos et les accepte toutes.

Fait à le Signature

Le solde est à retourner **impérativement avant le 17 mars 2008** à l'agence TEMOS :

28, rue Morice 92110 CLICHY - Tél : 01 74 70 43 50 / Fax : 01 47 56 97 25 Email : almorlet@temos.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 60 % si l'annulation intervient entre la date d'inscription et le 8 février 2008.
- 100% si l'annulation intervient entre le 9 février et la date du départ.

IKOS a confié l'organisation matérielle de ce voyage à l'Agence TEMOS (licence n° LI 092050016)

* Bien préciser le nom qui figure sur votre pièce d'identité présentée et vérifier sa validité.



Prix et Conditions Générales de Vente

Ce prix comprend les prestations des 2 sociétés partenaires, co-organisatrices du voyage d'études et de formation professionnelle organisés d'une part, pour le volet formation par la société IKOS consultant, et d'autre part pour le voyage par la société TEMOS.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur du papier à en-tête, au moins un mois avant la date de début de stage, à TEMOS – 28 rue Morice – 92110 CLICHY

Tél. : 01 74 70 43 50 / Fax. : 01 47 56 97 25 – E-mail : almorlet@temos.fr.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement de 60% de montant total correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

A. Ce prix comprend d'une part les prestations d'ingénierie de formation de la société IKOS :

1- Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'une facture et d'un devis sur demande.

À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation...).

2 – Prix de la formation

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites Internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation

Comprend les prestations effectuées par IKOS consultant. Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

3- Prise en charge

A notre connaissance aucune prise en charge par la FIF PL ou l'OPCA PL n'est prévue pour une formation se déroulant exclusivement à l'étranger.

En tout état de cause, si une demande de prise en charge est exprimée par le stagiaire et refusée pour un motif quelconque, les frais de l'action de formation et leurs règlements incombent au stagiaire ou à l'administration.

4 - Modalités de paiement

Elles sont précisées dans la convention de formation et, dans le bulletin d'inscription.

5 - Report/Annulation

Du fait de IKOS Consultant :

IKOS Consultant se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, IKOS Consultant reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes individuelles d'annulation sont prises en compte selon les conditions précisées dans le bulletin d'inscription. IKOS Consultant, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

6 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IKOS Consultant et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Organisateur de la formation :IKOS consultant Siège social : 45, quai Malakoff 44000 Nantes. SARL au capital de 2000 €.N°SIRET : 490 502 04400012 code APE : 742 A.TVA intracommunautaire : FR 38 393 345 905

B. Ce prix comprend d'autre part les prestations de l'agence de voyage TEMOS :

1.Le transport par train: PARIS / ZURICH-ZURICH/ PARIS en deuxième classe. Les frais d'émission de billets.

2.le transport terrestre: Un autocar à disposition selon le programme.

3.l'hébergement : 2 nuits en chambre individuelle.Les petit-déjeuners buffet.

4.Le programme de visites sous réserve de modifications.

5.Les repas mentionnés au programme : 3 déjeuners.2 dîners.

6 L'assurance rapatriement, bagages, 1 % du montant total.

PRIX CALCULES SUR LA BASE MINIMUM DE 30 PARTICIPANTS

CE PRIX NE COMPREND PAS

1. Les boissons

2..L'assurance annulation.représentant 3 % du montant total.

3.Les dépenses personnelles

Demandes individuelles

Ce forfait, négocié dans le cadre de « **tarifs groupes** », ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du passager.

Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne pourra par conséquent donner lieu à **aucun remboursement**.

Modifications de programme ou de prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure ou dans le souci d'accroître l'intérêt du voyage.

Les prix sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition a été négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens et taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients ont été fixées par l'arrêté ministériel du 14 juin 1982 (publié au Journal Officiel du 27 octobre 1982). Vous pouvez les consulter sur simple demande auprès de notre agence.

L'achat d'un voyage implique l'adhésion totale aux présentes conditions de vente ainsi qu'aux conditions de participation.

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution des prestations de l'agence de voyage TEMOS, le participant s'engage à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Organisateur du voyage: TEMOS

Licence d'Etat n° LI 092050016

Garantie financière A.P.S

RCS GENERALI France, police GAN n°186122626